



CHAMPIONNAT DE MATCH-PLAYS D'HIVER SENIOR **VIENNE 2025-2026**

Cette compétition a pour objectif de permettre aux joueuses et joueurs seniors du département de la Vienne de se retrouver pour pratiquer le golf de façon conviviale pendant la période hivernale.

1/ PÉRIMÈTRE

Cette épreuve est ouverte aux 4 Associations Sportives du département de la Vienne :

- Golf du Haut Poitou
- Golf de Mignaloux-Beauvoir
- Golf de La Roche Posay
- Golf de Loudun Fontevraud

Les clubs s'engagent à recevoir les joueurs des équipes qui se déplacent dans un strict principe de réciprocité, cela moyennant une participation au greenfee (environ 15€).

Les joueuses et joueurs extérieurs au club qui reçoit devront régler les chariots manuels et les jetons de practice.

Dans un esprit de convivialité, **les équipes s'engagent à déjeuner au restaurant du club receveur** à l'issue de chaque rencontre, lorsque celui-ci dispose d'un restaurant (sous réserve des fermetures hebdomadaires ou congés annuels).

Les participants à ce championnat doivent être membres et licenciés du club qu'ils représentent, membres de l'Association Sportive dudit club, avoir plus de 50 ans et leur certificat médical à jour..

2/ FORMULE DE JEU

Les rencontres s'effectuent en Match-plays sur 18 trous.

Matchs Aller-Retour.

En cas d'égalité d'une partie au 18^{ème} trou, poursuite du match en Play Off (jusqu'au 1^{er} trou gagné par l'un des joueurs).

Chaque club s'engage à présenter **1 équipe composée de 7 joueurs avec la participation d'au moins 1 dame.**

Chaque rencontre se compose de 1 foursome (obligatoire) et de 5 simples.

Pour chaque rencontre, l'équipe gagnante est celle qui a remporté le plus de match-plays.

Chaque match gagné rapporte 1 point à son équipe.

En cas de forfait d'une équipe, le club déclaré vainqueur gagnera sur le score de 6/0.

3/ ORDRE DE JEU

Le foursome suivi des simples.

Pour les simples, les équipiers joueront dans l'ordre croissant de leur index arrondi. L'absence d'un joueur entraîne d'office la perte du match-play pour son équipe!

Le capitaine de chaque équipe donnera sa composition à son homologue au plus tard 10 minutes avant le premier départ. En cas d'absence imprévue d'un ou deux équipiers, la composition de l'équipe peut être modifiée en dernière minute de façon à assurer le foursome.

4/ ORGANISATION

Les matchs se déroulent du 15 novembre au 30 mars si les conditions météorologiques et environnementales (parcours) le permettent.

Le calendrier des rencontres et les horaires de départ doivent être établis en accord entre les directeurs et/ou gestionnaires du golf et les présidents des associations sportives.

Le directeur et/ou gestionnaire du golf reste maître sur son parcours et peut interdire l'usage des chariots sans que cela soit un motif d'annulation de la rencontre.

En cas de terrain impraticable, la rencontre sera reportée le plus rapidement possible.

Si le terrain est déclaré praticable et que les 2 équipes refusent de jouer, les deux équipes auront match perdu.

Si le terrain est déclaré praticable et qu'une seule équipe refuse de jouer, cette équipe est déclarée forfait et perd d'office les 6 points de rencontre.

Le club qui reçoit doit contacter son adversaire pour préciser les conditions pratiques de la rencontre.

Le jour choisi pour les rencontres est **de préférence le jeudi**. Cependant, si les deux clubs sont d'accord, la rencontre pourra se dérouler un autre jour.

5/ REPÈRES DE DÉPART

Compte tenu des coutumes locales de chaque club et de la mise en place des "départs d'hiver", chaque club qui reçoit fixera lors de la rencontre la couleur des repères de départ qui sera respectée durant toute la partie.

6/ RÉSULTATS

Le club qui reçoit doit donner le résultat de la feuille de match signée lisiblement par les deux capitaines, ainsi que la fiche de composition d'équipe dans les 48 heures par mail à l'adresse suivante :

Marie Laurence ALEXANDRE

Golf de La Roche Posay

Tel mobile 06 13 08 34 06

Adresse mail : **mlaconseil@hotmail.fr**

7/ VAINQUEUR ET DÉPARTAGE

Le club déclaré vainqueur des MPH sera celui dont l'équipe aura rapporté le plus de points à l'issue de toutes les rencontres.

En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes, le départage se fera:

- Au nombre de parties gagnées au cours des rencontres opposant les équipes concernées,

- Puis, si nécessaire, au nombre de foursomes gagnés au cours des rencontres opposant les équipes concernées,
- Puis, si nécessaire, au nombre de foursomes gagnés pendant tout le championnat.

Une remise des prix, organisée par le Comité Départemental, aura lieu à l'issue de ce Championnat Senior.

Elle sera financée par les droits d'inscription.

Cette remise des prix aura lieu pendant la "journée de clôture", journée qui réunit l'ensemble des participants des match-plays d'hiver disponibles ce jour-là.

L'organisation de cette journée de clôture est confiée à l'un des clubs de la Vienne.

8/ INSCRIPTION

Date limite : le 10 novembre

Les droits d'inscription sont fixés à 40 euros pour l'équipe engagée et devront impérativement être acquittés avant le 10 novembre.

Le chèque correspondant devra être libellé à l'ordre du Comité Départemental Golf de la Vienne et envoyé à l'adresse suivante :

CD GOLF VIENNE

41 rue de la Vallée

86000 POITIERS

La fiche d'inscription devra être envoyée par mail à Marie-Laurence Alexandre : mlaconseil@hotmail.fr